

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024, À 18 H 30

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-DM01-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-DM01), DONT L'OBJET VISE À AJOUTER UNE DISPOSITION POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉROGATION MINEURE.

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024, le projet de règlement numéro RCA09-DM01-1, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le jeudi 26 septembre 2024, à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

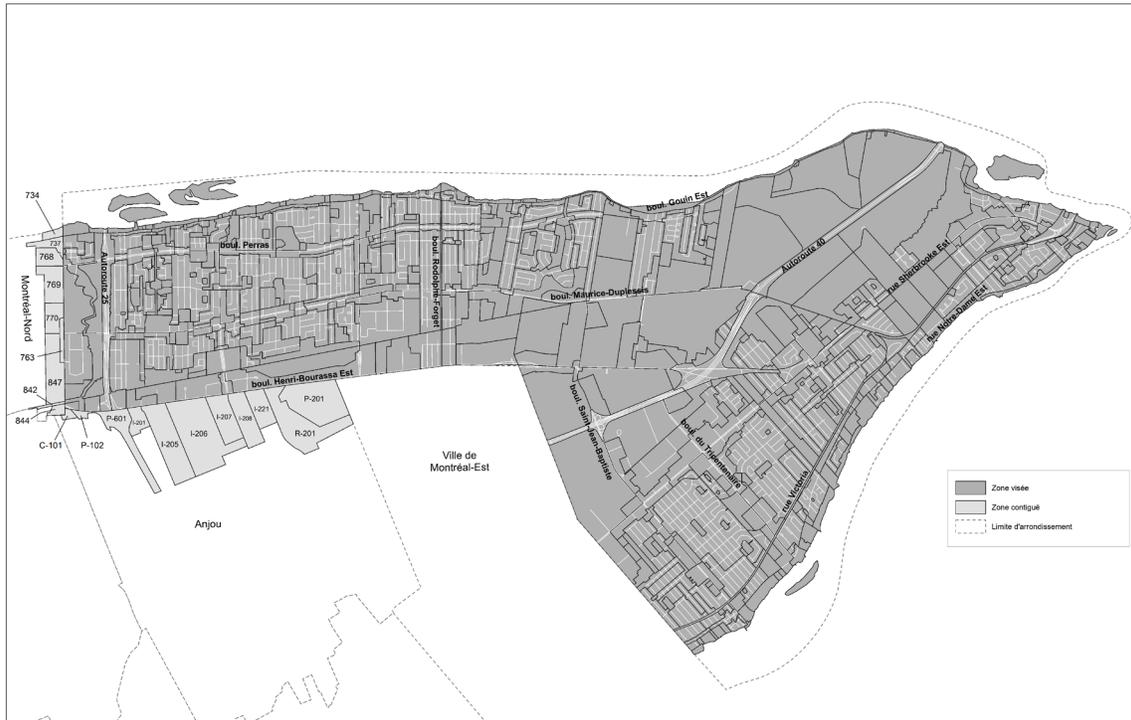
QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce projet de règlement vise à ajouter une précision au paragraphe k) du premier alinéa de l'article 5 qui établit que toutes les dispositions des règlements énoncés dans le RCA09-DM01 peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure, à l'exception de certaines dispositions réglementaires issues du Règlement de zonage RCA09-Z01.

Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement, ainsi que les zones contiguës de l'arrondissement d'Anjou numéro C-101, P-102, P-201, P-601, I-201, I-205, I-206, I-207, I-208, I-221, R-201, et les zones contiguës de l'arrondissement de

Montréal-Nord numéro 734, 737, 768, 769, 770, 763, 842, 844 et 847, telles qu'identifiées au plan ci-contre.



QUE ce projet de règlement et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section [Consultations publiques en cours à RDP-PAT](#), ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 18 septembre 2024

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert